




Aide à l'autonomie des personnes âgées à domicile : Un formulaire unique disponible

Simplifier les démarches liées à l'autonomie des seniors à leur domicile, c'est la volonté du Département qui met à disposition, depuis le 23 mai, un formulaire unique de demande d'aides, en version papier ou en ligne.

Publié le 24 mai 2022

Exit les deux formulaires actuels de demande de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et des Caisses de retraite jugés trop complexes. Désormais, au niveau national, un formulaire unique est nécessaire pour effectuer une demande d'aide à l'autonomie de nos anciens à domicile.

En Vaucluse, le Département rend disponible ce nouveau document en version papier dans ses EDeS **mais également en ligne** [ICI](#) )

Ce formulaire permet à la personne, ou à son proche, de notifier, en toute sécurité, sa demande au moyen d'un dossier simplifié, et ce, quel que soit l'organisme qui en assurera le traitement.



Selon son degré d'autonomie, son âge (dès 55 ans pour les aides des Caisses de retraite et dès 60 ans pour l'APA), et grâce aux indications contenues dans le formulaire, l'intéressé(e) peut plus facilement identifier à qui adresser sa demande, entre sa caisse de retraite ou le département de son lieu de résidence.

[Tout savoir sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie \(APA\)](#) 

Photo : Régis Cintas-Flores



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09